

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE MARDI 19 MAI 2015, À 20H00, AU CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE-VALAINE, SITUÉ AU 85, RUE D'OXFORD, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

---

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 20h00 sont présents madame la conseillère Clarisse Viens ainsi que messieurs les conseillers Jean-Marc Fortin, Luc Lamoureux et Nelson G. Tremblay formant quorum sous la présidence de madame la mairesse suppléante Sophie Bourassa.

Sont absents madame la mairesse Danielle Lavoie et monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier.

Sont également présents le directeur général, monsieur Daniel Desnoyers et la greffière, Me Julie Waite.

---

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Après vérification du quorum, madame la mairesse suppléante déclare la séance ordinaire du 19 mai 2015 ouverte.

#### RÉSOLUTION 2015-05-158

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance tel que ci-après modifié :

- en ajoutant au point 5.1 après le mot « stationnement » les mots « sur rue » :

#### SÉANCE ORDINAIRE DU 19 MAI 2015

#### ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions
  - 2.1) Rapport mensuel du conseil municipal
3. Adoption des procès-verbaux des séances du conseil et dépôt des procès-verbaux des réunions, des commissions et des comités
  - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 20 avril 2015
  - 3.2 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 29 avril 2015
4. Avis de motion
  - 4.1 Avis de motion avec demande de dispense de lecture – Règlement numéro 399-20-2 modifiant le Règlement numéro 399-20 établissant la politique de tarification des services municipaux pour l'année 2015
5. Réglementation
  - 5.1 Adoption du Règlement numéro 332-17 modifiant le Règlement 332 concernant la circulation, afin de limiter la durée permise de stationnement sur certaines rues de la Ville d'Otterburn Park
  - 5.2 Adoption du Règlement numéro 399-20-1 modifiant le Règlement numéro 399-20 établissant la politique de tarification des services municipaux pour l'année 2015

## 6. Administration générale

- 6.1 Refonte des règlements portant sur les nuisances, les animaux et l'affichage – Octroi d'un mandat à Le Groupe d'Intervention en Affaires municipales enr. (GIAM)
- 6.2 Modifications à apporter aux conditions de travail d'un employé – Monsieur Alain Jodoin, employé col bleu à la Ville – Autorisation de signature
- 6.3 Autorisation de participation – Congrès annuels de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec – Messieurs John Thompson, directeur du Service de sécurité incendie et de sauvetage et Mario Lacombe, chef de division de l'expertise et du développement de la prévention du Service de sécurité incendie et de sauvetage
- 6.4 Embauche temporaire de madame Chantal Malenfant au poste d'adjointe administrative aux comités et remplacements – Autorisation de signature
- 6.5 Modifications à apporter aux conditions générales de travail des employés cadres permanents
- 6.6 Octroi d'un mandat à la firme d'évaluation Évimbéc ltée – Évaluation et analyse de l'acquisition de servitudes sur des propriétés des rues Milton, Connaught, d'Oxford, Laurier et Borden
- 6.7 Autorisation de destruction de documents – Octroi du contrat à Recy-Groupe inc.
- 6.8 Embauche temporaire de monsieur Mathieu Lemay-Tougas à titre de patrouilleur en environnement – Achat d'un ordinateur portable et de logiciels
- 6.9 Modification aux conditions de travail de monsieur John Thompson, directeur du Service de sécurité incendie et de sauvetage
- 6.10 Nomination de madame Jacqueline Senneville à titre de fonctionnaire désigné adjoint du Service de l'urbanisme
- 6.11 Embauche temporaire de monsieur Gaétan Roger à titre de coordonnateur intérimaire du Service du loisir et de la culture – Autorisation de signature

## 7. Finances

- 7.1 Acceptation des déboursés pour la période du 14 avril au 12 mai 2015
- 7.2 Dépôt du certificat de disponibilité des crédits no CT-2015-05-01
- 7.3 Dépôt des états comparatifs semestriels des revenus et des dépenses en date du 30 avril 2015

## 8. Développement et mise en valeur du territoire

- 8.1 Demande de PIIA pour la rénovation du bâtiment principal – 19, rue du Prince-Edward
- 8.2 Demande de PIIA pour construction d'un bâtiment commercial – 526 et 542, chemin des Patriotes
- 8.3 Demande de PIIA pour l'agrandissement du bâtiment principal – 176, rue du Prince-Edward
- 8.4 Demande de PIIA pour la rénovation du bâtiment principal – 92, rue du Prince-Edward

9. Travaux publics
  - 9.1 Travaux d'infrastructures de la rue Comtois – Octroi d'honoraires professionnels supplémentaires – Firme d'ingénierie WSP Canada inc.
  - 9.2 Travaux d'infrastructures des rues du Prince-Edward et d'Oxford – Contrôle des matériaux – Octroi du mandat au plus bas soumissionnaire conforme – Groupe ABS
  - 9.3 Travaux d'infrastructures de la rue du Prince-Edward – Surveillance de chantier – Octroi du mandat – Le Groupe-Conseil Génipur inc.
  - 9.4 Travaux d'infrastructures de la rue Maple – Avis de changement AC-02
  - 9.5 Travaux de rénovation du revêtement extérieur – Halte routière – Octroi du contrat à l'entreprise Revêtements aluminium F.R. Jutras inc.
  - 9.6 Travaux de rénovation du revêtement extérieur – Caserne incendie François-Leclerc – Octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme – Revêtements aluminium F.R. Jutras inc.
10. Famille, culture et loisir
  - 10.1 Renouvellement de l'adhésion 2015-2016 à Loisir et Sport Montérégie – Délégation de monsieur Yves Dubois, directeur intérimaire du Service du loisir et de la culture
  - 10.2 Octroi d'une gratuité de la salle du Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine – Club FADOQ Otterburn Park
  - 10.3 Relais pour la vie 2015 de la Vallée des Patriotes – Mont-Saint-Hilaire – Octroi d'une contribution financière
  - 10.4 Utilisation des terrains de tennis de la Municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu
  - 10.5 Service du loisir et de la culture – Saison 2015 – Embauche d'employés saisonniers du programme aquatique, des terrains de balle et du camp de jour
11. Environnement
12. Sécurité aux citoyens
13. Affaires nouvelles
14. Deuxième période de questions
15. Levée de la séance

#### **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune personne n'a consigné son nom au registre pour la période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le règlement municipal numéro 397 et ses amendements.

#### **RAPPORT MENSUEL DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **Madame Sophie Bourassa, mairesse suppléante**

Madame la mairesse suppléante fait état des activités et dossiers suivants :

#### **1. Jour de la terre**

- activité visite guidée des bosquets : 25 avril 2015;
- plus de 40 personnes ont participé;
- très appréciée de la part des citoyens.

Remerciements adressés à madame Geneviève Poirier Ghys, responsable de la conservation du Centre de la nature du Mont-Saint-Hilaire, et monsieur Daniel Cyr, géographe indépendant, qui ont animé ces deux visites.

## **2. Patrouille Verte**

- initiative du Comité sur l'environnement (CE);
- nouveau patrouilleur qui va parcourir les rues de la Ville;
- mandat :
  - promouvoir et sensibiliser les citoyens à de bonnes pratiques en matière d'environnement et de développement durable;
  - informer et conseiller sur divers sujets tels que les meilleures pratiques en matière de recyclage ou encore l'économie de l'eau potable.

Le patrouilleur travaillera souvent en soirée et les jours de fin de semaine afin d'être en mesure de rejoindre la population. Si vous le croisez vous pourrez parler d'environnement avec lui!

## **3. Journée de don d'arbres et d'échange de vivaces**

- 30 mai 2015 de 9h à 12h à la halte routière;
- entre 500 et 700 petits arbres indigènes seront distribués gratuitement;
- détails sur le site web de la Ville.

## **4. Journée d'information sur le BBQ**

- 31 mai 2015 de 10h30 à 15h30;
- dépanneur Beau-Soir situé au 459, chemin Ozias-Leduc.

Venez apprendre la façon sécuritaire d'allumer, utiliser, entretenir et fermer votre BBQ et **courez la chance de gagner un BBQ!**

## **5. Nettoyage des berges**

- 6 juin 2015 dès 8h30;
- Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine;
- beau temps, mauvais temps, l'évènement aura lieu;
- apportez vos bottes et vos gants;
- goûter suivra pour tous les bénévoles.

## **6. Conférence sur l'agrile du frêne**

- 10 juin 2015 à 19h;
- salle nature en mouvement à Mont-Saint-Hilaire;
- objectif est de transmettre des informations et des stratégies pour faire face à la problématique de l'agrile du frêne.

## **7. Banquet de la St-Jean**

- rappel au sujet de la fête nationale Banquet de la Saint-Jean;
- 24 juin 2015 de 11h à 16h;
- Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine;
- animation, maquillage, tour en bateau dragon et deux (2) prestations musicales de haut niveau par une soixantaine de choristes du Chœur de la Montagne et monsieur Claude Michaud, baryton professionnel accompagné de ses musiciens.

Un événement à ne pas manquer; invitez votre famille, vos voisins et amis d'ici et d'ailleurs. Apportez votre pique-nique pour cette belle célébration.

## **8. Travaux d'infrastructures**

- Deux (2) importants chantiers – rue d'Oxford et rue du Prince Edward;
- travaux bien amorcés.

Les citoyens visés sont tenus au courant.

## 9. Poste ouvert au comité consultatif d'urbanisme (CCU)

- mandat :
  - fournir des recommandations au conseil municipal sur les sujets se rapportant à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme.

## 10. Tour Telus

Au sujet de la tour Telus, madame la mairesse Danielle Lavoie avait déjà annoncé, lors de séances publiques antérieures, que les citoyens seraient informés des résultats de nos travaux dans ce dossier.

Ainsi, madame la mairesse, de concert avec tous les membres du conseil municipal, remplit son engagement en invitant tous les citoyens intéressés à venir assister à une séance d'information possiblement le 11 juin prochain et l'heure est à déterminer.

Un des experts que nous avons consulté a confirmé sa présence pour répondre aux questions des citoyens et nous sommes en attente de la confirmation de la présence de l'autre expert. L'annonce de cette soirée sera publicisée sur le site web de la Ville, les tableaux d'affichage et l'invitation sera acheminée à la porte de tous les résidents comme lors du 24 mai 2014.

### Monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay

#### 1. Club de marche

- est composé de quinze (15) marcheurs;
- s'adresse aux personnes de 50 ans et plus;
- visite de différents parcs de la Ville;
- invitation à joindre le club, à 9h30, les mardis au Centre Libre Expression situé au 545, chemin de Patriotes.

#### RÉSOLUTION 2015-05-159

#### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 20 AVRIL 2015

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux :

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 20 avril 2015, tel que rédigé.

#### DÉPÔT

#### DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 29 AVRIL 2015

Est déposé le procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 29 avril 2015.

#### AVIS DE MOTION

#### AVIS DE MOTION AVEC DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE – RÈGLEMENT NUMÉRO 399-20-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 399-20 ÉTABLISSANT LA POLITIQUE DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2015

Madame la conseillère Clarisse Viens donne avis de motion de la présentation à une prochaine séance du conseil municipal du Règlement numéro 399-20-2 modifiant le Règlement numéro 399-20 établissant la politique de tarification des services municipaux pour l'année 2015.

Une demande de dispense de lecture est faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du Règlement le 14 mai 2015.

Note de la séance :

*Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, madame la mairesse suppléante fait mention à l'assistance de l'objet et de la portée du Règlement numéro 332-17.*

**RÉSOLUTION  
2015-05-160**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 332-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 332  
CONCERNANT LA CIRCULATION, AFIN DE LIMITER LA DURÉE PERMISE DE  
STATIONNEMENT SUR RUE SUR CERTAINES RUES DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK**

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 20 avril 2015 et qu'une demande de dispense de lecture a été faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du projet de règlement;

**CONSIDÉRANT** que tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu ledit Règlement et qu'ils ont renoncé à sa lecture;

**CONSIDÉRANT** que madame la mairesse suppléante a fait mention de l'objet et de la portée du Règlement;

**CONSIDÉRANT** que la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que des copies du Règlement soient mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux :

**D'ADOPTER** le Règlement numéro 332-17 intitulé « Règlement numéro 332-17 modifiant le Règlement 332 concernant la circulation, afin de limiter la durée permise de stationnement sur rue sur certaines rues de la Ville d'Otterburn Park ».

Note de la séance :

*Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, madame la mairesse suppléante fait mention à l'assistance de l'objet et de la portée du Règlement numéro 399-20-1.*

**RÉSOLUTION  
2015-05-161**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 399-20-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO  
399-20 ÉTABLISSANT LA POLITIQUE DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX  
POUR L'ANNÉE 2015**

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 20 avril 2015 et qu'une demande de dispense de lecture a été faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du projet de règlement;

**CONSIDÉRANT** que tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu ledit Règlement et qu'ils ont renoncé à sa lecture;

**CONSIDÉRANT** que madame la mairesse suppléante a fait mention de l'objet et de la portée du Règlement;

**CONSIDÉRANT** que la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que des copies du Règlement soient mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

**D'ADOPTER** le Règlement numéro 399-20-1 intitulé « Règlement numéro 399-20-1 modifiant le Règlement numéro 399-20 établissant la politique de tarification des services municipaux pour l'année 2015 ».

**RÉSOLUTION  
2015-05-162**

**REFONTE DES RÈGLEMENTS PORTANT SUR LES NUISANCES, LES ANIMAUX ET L’AFFICHAGE – OCTROI D’UN MANDAT À LE GROUPE D’INTERVENTION EN AFFAIRES MUNICIPALES ENR. (GIAM)**

**CONSIDÉRANT** que Le Groupe d’Intervention en Affaires municipales enr. a présenté une offre de services afin de réaliser l’ensemble du travail nécessaire en vue de modifier la réglementation portant sur les nuisances, les animaux et l’affichage;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal veut retenir l’offre de services de cette firme en urbanisme, moyennant des honoraires de 6 500 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les conditions et modalités décrites à leur offre de services;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur intérimaire du Service de l’urbanisme formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 9 avril 2015;

**IL EST RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

**QUE** le conseil municipal octroi le mandat à Le Groupe d’Intervention en Affaires municipales enr. pour un montant de 6 500 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les conditions et modalités décrites à leur offre de services;

**QUE** le conseil municipal autorise une dépense additionnelle de 1 000 \$, plus les taxes applicables, en honoraires si des demandes supplémentaires provenant du conseil municipal et/ou du comité consultatif d’urbanisme étaient formulées dans le cadre de ce mandat;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de ces honoraires soient puisés à même les postes budgétaires 02-610-00-419 Urbanisme – honoraires autres.

**RÉSOLUTION  
2015-05-163**

**MODIFICATIONS À APPORTER AUX CONDITIONS DE TRAVAIL D’UN EMPLOYÉ – MONSIEUR ALAIN JODOIN, EMPLOYÉ COL BLEU À LA VILLE – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**CONSIDÉRANT** que monsieur Alain Jodoin est à l’emploi de la Ville depuis le 23 avril 1998 à titre de mécanicien et soudeur;

**CONSIDÉRANT** que monsieur Jodoin et le syndicat des Travailleurs Unis du Commerce et de l’Alimentation (TUAC Local 501) ont présenté à la Ville, une demande de modification des conditions de travail de cet employé afin qu’il occupe ce même poste à raison de 35 heures par semaine pendant l’horaire régulier de travail et de 34 heures par semaine lorsque l’horaire d’été est applicable;

**CONSIDÉRANT** que monsieur Jodoin accepte de demeurer disponible pour effectuer un nombre d’heures supérieur à celui prescrit par la présente résolution selon les besoins de la Ville;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 29 avril 2015;

**IL EST RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

**QUE** la Ville accepte de modifier les conditions de travail de monsieur Alain Jodoin à compter de la date de la signature d’une lettre d’entente donnant effet à la présente et selon les conditions et modalités formulées par le directeur du Service des travaux publics;

**QUE** la Ville autorise la mairesse ou en son absence la mairesse suppléante et le directeur général et greffier adjoint à signer la lettre d’entente.

**RÉSOLUTION  
2015-05-164**

**AUTORISATION DE PARTICIPATION – CONGRÈS ANNUELS DE L'ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE DU QUÉBEC – MESSIEURS JOHN THOMPSON, DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET DE SAUVETAGE ET MARIO LACOMBE, CHEF DE DIVISION DE L'EXPERTISE ET DU DÉVELOPPEMENT DE LA PRÉVENTION DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET DE SAUVETAGE**

**CONSIDÉRANT** que monsieur John Thompson, directeur du Service de sécurité incendie et de sauvetage, souhaite participer aux congrès annuels des années 2015 et 2016 de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec;

**CONSIDÉRANT** que monsieur Mario Lacombe, chef de division de l'expertise et du développement de la prévention du Service de sécurité incendie et de sauvetage, recevra, lors du banquet du congrès annuel de l'année 2016, les barrettes pour ses trente (30) ans de service dans le milieu incendie;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie et de sauvetage formulée dans sa fiche de présentation datée du 29 avril 2015 et adressée aux membres du conseil municipal;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

**QUE** le conseil municipal autorise monsieur John Thompson, directeur du Service de sécurité incendie et de sauvetage à participer aux congrès annuels des années 2015 et 2016 de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec qui se tiendront respectivement à Sherbrooke et à Gatineau;

**QUE** le conseil municipal autorise monsieur Mario Lacombe, chef de division de l'expertise et du développement de la prévention du Service de sécurité incendie et de sauvetage, à participer au banquet du congrès de l'année 2016 afin de recevoir ses barrettes pour ses trente (30) ans de service dans le milieu incendie;

**QUE** tous les frais inhérents à cette activité leur soient payés ou remboursés sur présentation des pièces justificatives;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-220-00-346 Congrès.

**RÉSOLUTION  
2015-05-165**

**EMBAUCHE TEMPORAIRE DE MADAME CHANTAL MALENFANT AU POSTE D'ADJOINTE ADMINISTRATIVE AUX COMITÉS ET REMPLACEMENTS – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**CONSIDÉRANT** la nécessité de se pourvoir des services d'une adjointe administrative temporaire et polyvalente pouvant assurer l'ensemble du travail clérical en lien avec la mise sur pied des comités créés par le conseil municipal et d'effectuer ponctuellement, certains remplacements des secrétaires et adjointes administratives de la Ville;

**CONSIDÉRANT** que madame Malenfant a, par le passé, occupé un poste temporaire de secrétaire aux Services techniques de la Ville et qu'elle a les compétences nécessaires et actualisées pour effectuer les tâches demandées;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur général formulée dans sa fiche de présentation datée du 30 avril 2015 et adressée aux membres du conseil municipal;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

**QUE** madame Chantal Malenfant soit embauchée temporairement à titre d'adjointe administrative aux comités et remplacements, pour une durée déterminée du 12 mai 2015 au 31 décembre 2016 suivant un horaire de travail variable, à être déterminé par la direction générale;

**QUE** son taux horaire soit fixé à 23,66 \$ et qu'elle bénéficie des conditions de travail prévues à la Loi sur les normes du travail qui lui sont applicables, le cas échéant;

**QUE** la mairesse ou la mairesse suppléante et la greffière soient autorisées à signer pour et au nom de la Ville le contrat de travail;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-110-00-132 Rémunération secrétaire de comités.

**RÉSOLUTION  
2015-05-166**

**MODIFICATIONS À APPORTER AUX CONDITIONS GÉNÉRALES DE TRAVAIL DES  
EMPLOYÉS CADRES PERMANENTS**

**CONSIDÉRANT** que des rencontres se sont tenues entre les membres de la commission des ressources humaines et des employés cadres permanents de la Ville;

**CONSIDÉRANT** que suite à des échanges intervenus entre les parties, la commission des ressources humaines et le directeur général recommandent d'apporter certaines modifications aux conditions générales de travail des employés cadres permanents;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

**QUE** le conseil municipal accorde aux employés cadres permanents, neuf (9) journées de congé maladie non monnayables et non cumulables par année à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015;

**QUE** le conseil municipal accorde aux employés cadres permanents, les vacances annuelles suivantes :

- l'employé cadre permanent ayant moins d'un an (1) an de service au 1<sup>er</sup> janvier d'une année, a droit à un congé annuel dont la durée est déterminée à raison d'un jour ouvrable pour chaque mois de service continu sans que la durée totale de ce congé excède deux semaines;
- l'employé cadre permanent ayant au moins un an (1) an de service au 1<sup>er</sup> janvier d'une année, a droit à quinze (15) jours ouvrables de congé annuel;
- l'employé cadre permanent ayant au moins cinq (5) ans de service au 1<sup>er</sup> janvier d'une année, a droit à vingt (20) jours ouvrables de congé annuel;
- l'employé cadre permanent qui a complété treize (13) ans de service au 1<sup>er</sup> janvier d'une année, a droit à vingt-cinq (25) jours ouvrables de congé annuel;

**QUE** le conseil municipal mandate la direction générale afin de faire préparer une analyse portant sur la rémunération globale des employés cadres avant l'étude du budget de l'exercice financier 2016 et de soumettre le résultat de celle-ci au conseil municipal;

**QUE** la politique de la Ville d'Otterburn Park relative aux conditions générales de travail des employés de niveau cadre soit amendée afin d'inclure les modifications apportées par la présente résolution.

**RÉSOLUTION  
2015-05-167**

**OCTROI D'UN MANDAT À LA FIRME D'ÉVALUATION ÉVIMBEC LTÉE – ÉVALUATION ET  
ANALYSE DE L'ACQUISITION DE SERVITUDES SUR DES PROPRIÉTÉS DES RUES  
MILTON, CONNAUGHT, D'OXFORD, LAURIER ET BORDEN**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'acquérir les servitudes de passage pour l'installation et l'entretien de la conduite d'égout sanitaire incluant la non-construction et la non-plantation de l'assiette de cette servitude sur une partie des lots 3 952 077 à 3 952 080, 3 952 099 à 3 952 101, 3 952 107, 3 952 108,

3 952 128, 3 952 129 et 3 956 917 (208, 211, 212 et 229 rue Milton, 210 et 220 rue Connaught, 227 rue d'Oxford, 225 et 227 rue Laurier, 211 et 217 rue Borden);

**CONSIDÉRANT** que la Ville a demandé à la firme d'évaluation Évimbec ltée d'évaluer et d'analyser les coûts qui pourraient être engagés par la Ville pour procéder à l'acquisition de servitudes nécessaires dans le cadre de ce dossier;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur intérimaire du Service de l'urbanisme formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 30 avril 2015;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

**QUE** la Ville mandate la firme d'évaluation Évimbec ltée, au montant maximal de 11 500 \$, taxes applicables incluses, afin d'évaluer et d'analyser les coûts qui pourraient être engagés par la Ville pour procéder à l'acquisition de servitudes sur une partie des lots 3 952 077 à 3 952 080, 3 952 099 à 3 952 101, 3 952 107, 3 952 108, 3 952 128, 3 952 129 et 3 956 917 (208, 211, 212 et 229 rue Milton, 210 et 220 rue Connaught, 227 rue d'Oxford, 225 et 227 rue Laurier, 211 et 217 rue Borden);

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de ces honoraires soient puisés à même le poste budgétaire 02-610-00-419 Honoraires autres.

**RÉSOLUTION  
2015-05-168**

**AUTORISATION DE DESTRUCTION DE DOCUMENTS – OCTROI DU CONTRAT À RECY-GROUPE INC.**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu pour le conseil municipal de donner suite à la recommandation du Service des Affaires juridiques et du greffe datée du 5 mai 2015 concernant la destruction des documents;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de la Loi sur les archives, la Ville a adopté, le 7 juillet 2014, un calendrier de conservation qui détermine les périodes d'utilisation et les supports de conservation de ses documents actifs et semi-actifs et qui indique quels documents inactifs sont conservés de manière permanente et lesquels sont éliminés;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de la Loi sur les cités et villes, la greffière a la garde des livres, registres, plans, cartes, archives et autres documents et papiers appartenant à la Ville, ou qui sont produits, déposés et conservés dans le bureau de la Ville;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de la Loi sur les cités et villes, la greffière ne peut notamment se dessaisir de la possession d'aucune de ces choses sans la permission du conseil municipal;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux :

**QUE** le conseil municipal autorise la greffière à faire détruire les documents ayant épuisé leur vie active et n'ayant aucune valeur de conservation permanente et figurant à la liste datée du 7 avril 2015 produite par madame Isabelle Lauzon, adjointe administrative – greffe et archives, jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

**QUE** la Ville octroi le contrat de destruction desdits documents à Recy-Groupe inc., conformément à l'offre de services de cette entreprise;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette dépense d'environ 600 \$, plus les taxes applicables, soient puisés à même le poste budgétaire 02-140-00-527 Greffe – équipement - entretien.

**RÉSOLUTION  
2015-05-169**

**EMBAUCHE TEMPORAIRE DE MONSIEUR MATHIEU LEMAY-TOUGAS À TITRE DE  
PATROUILLEUR EN ENVIRONNEMENT – ACHAT D'UN ORDINATEUR PORTABLE ET DE  
LOGICIELS**

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire d'engager temporairement un patrouilleur en environnement afin de sensibiliser davantage la population sur les questions environnementales et la réglementation applicable en cette matière;

**CONSIDÉRANT** qu'un appel de candidatures a dûment été lancé afin de nommer un titulaire pour occuper ce poste temporaire;

**CONSIDÉRANT** que des entrevues de sélection ont été tenues avec certaines des personnes qui ont posé leur candidature audit poste;

**CONSIDÉRANT** les recommandations du directeur intérimaire du Service de l'urbanisme formulées dans ses fiches de présentation adressées aux membres du conseil municipal et datées des 7 et 14 mai 2015;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

**QUE** la Ville embauche temporairement monsieur Mathieu Lemay-Tougas à titre de patrouilleur en environnement, pour une durée déterminée, du 25 mai au 11 septembre 2015, à raison de 35 heures par semaine et au taux horaire de 17 \$;

**QUE** la Ville nomme également monsieur Lemay-Tougas, à titre de fonctionnaire désigné adjoint afin qu'il soit habilité à effectuer des visites sur les propriétés privées de la Ville;

**QUE** la Ville achète un ordinateur portable et les licences de logiciels nécessaires aux fins de la réalisation du travail de cet employé temporaire;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement du salaire et des autres conditions d'embauche soient puisés à même le poste budgétaire 02-610-00-141 Salaire régulier;

**QUE** les fonds nécessaires à l'achat d'un ordinateur portable et les licences de logiciels nécessaires soient puisés à même le poste budgétaire 23-020-00-000 - Immobilisations – administration générale.

**RÉSOLUTION  
2015-05-170**

**MODIFICATION AUX CONDITIONS DE TRAVAIL DE MONSIEUR JOHN THOMPSON,  
DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET DE SAUVETAGE**

**CONSIDÉRANT** que monsieur John Thompson occupe le poste permanent de directeur du Service de sécurité incendie et de sauvetage de la Ville depuis le 4 mai 2010;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'augmenter hebdomadairement de cinq (5) heures, le nombre d'heures rémunéré que doit effectuer monsieur Thompson afin de réaliser davantage de travail administratif au sein dudit Service;

**CONSIDÉRANT** que cette modification à l'horaire de travail débutera le 20 mai et se terminera le 31 décembre 2015 et au terme de cette échéance, ce dernier sera assujéti au même horaire de travail hebdomadaire qui prévalait antérieurement;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur général formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 27 avril 2015;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

**QUE** le conseil municipal accepte d'augmenter hebdomadairement de cinq (5) heures, le nombre d'heures rémunéré que doit effectuer monsieur Thompson

afin de réaliser davantage de travail administratif au Service de sécurité incendie et de sauvetage de la Ville;

**QUE** le nouvel horaire de travail de monsieur Thompson soit en vigueur à compter du 20 mai et se termine le 31 décembre 2015;

**QU'**après le 31 décembre 2015, monsieur Thompson reprenne son horaire de travail antérieur, soit 20 heures de travail par semaine;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de ces dépenses soient puisés à même le poste budgétaire 02-220-00-141 Incendie - salaire régulier.

**RÉSOLUTION  
2015-05-171**

**NOMINATION DE MADAME JACQUELINE SENNEVILLE À TITRE DE FONCTIONNAIRE  
DÉSIGNÉ ADJOINT DU SERVICE DE L'URBANISME**

**CONSIDÉRANT** que le Règlement relatif à l'émission des permis et certificats numéro 434 permet à la Ville d'habiliter un employé municipal à émettre des permis et à cette fin, de le nommer à titre de fonctionnaire désigné adjoint;

**CONSIDÉRANT** que ce fonctionnaire désigné adjoint peut traiter les demandes de permis concernant les ventes de garage et l'arrosage;

**CONSIDÉRANT** que madame Jacqueline Senneville occupe le poste permanent de secrétaire du Service de l'urbanisme et elle a les connaissances et compétences pour traiter cesdites demandes de permis;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur intérimaire du Service de l'urbanisme formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 12 mai 2015;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

**QUE** la Ville nomme madame Jacqueline Senneville à compter du 20 mai 2015, fonctionnaire désigné adjoint à émettre des permis concernant les ventes de garage et l'arrosage, en sus de ses fonctions de secrétaire du Service de l'urbanisme.

**RÉSOLUTION  
2015-05-172**

**EMBAUCHE TEMPORAIRE DE MONSIEUR GAÉTAN ROGER À TITRE DE  
COORDONNATEUR INTÉrimAIRE DU SERVICE DU LOISIR ET DE LA CULTURE –  
AUTORISATION DE SIGNATURE**

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire d'engager temporairement un coordonnateur intérimaire au Service du loisir et de la culture de la Ville;

**CONSIDÉRANT** que des entrevues de sélection ont été tenues auprès de candidats;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur général formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 14 mai 2015;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

**QUE** la Ville embauche temporairement monsieur Gaétan Roger à titre de coordonnateur intérimaire du Service du loisir et de la culture, pour une durée déterminée, du 25 mai au 27 novembre 2015;

**QUE** la Ville fixe le salaire de monsieur Roger à trente mille dollars (30 000 \$) pour la durée déterminée du présent contrat de travail et qu'il bénéficie des conditions de travail prévues à la Loi sur les normes du travail qui lui sont applicables, le cas échéant;

**QUE** la mairesse ou la mairesse suppléante et la greffière soient autorisées à signer pour et au nom de la Ville le contrat de travail;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement du salaire et des autres conditions d'embauche soient puisés à même le poste budgétaire 02-701-20-141 Loisirs - salaire régulier.

**RÉSOLUTION  
2015-05-173**

**ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 14 AVRIL AU 12 MAI 2015**

**CONSIDÉRANT** que la trésorière soumet le registre des déboursés à l'approbation du conseil municipal;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

**D'APPROUVER** les déboursés pour la période du 14 avril au 12 mai 2015 tels que ci-après :

**Déboursés par chèques**

Liste des prélèvements 27 517,37 \$

Liste au 12 mai 2015 : chèques n<sup>os</sup> 13060 à 13083 7 583,24 \$

Chèques n<sup>os</sup> 13084 à 13165 203 110,83 \$

**Déboursés par retraits bancaires** 364 085,86 \$

**TOTAL DES DÉBOURSÉS :** 602 297,30 \$

**DÉPÔT**

**DÉPÔT DU CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS N° CT-2015-05-01**

La trésorière dépose le certificat de disponibilité des crédits n° CT-2015-05-01. Elle y certifie que la Ville dispose des crédits suffisants pour les fins des dépenses qui ont fait ou feront l'objet de résolutions au cours de la présente séance.

L'original du certificat sera joint au procès-verbal de la présente séance pour en faire partie intégrante.

**DÉPÔT**

**DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS SEMESTRIELS DES REVENUS ET DES DÉPENSES EN DATE DU 30 AVRIL 2015**

Conformément à l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes, au cours de chaque semestre, la trésorière dépose, lors d'une séance du conseil, deux états comparatifs.

Le premier compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci.

Le second compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose alors la trésorière, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

À cette fin, la directrice du Service des finances et trésorière, madame Diane Gaudette, dépose les états comparatifs semestriels des revenus et des dépenses de la Ville en date du 30 avril 2015, tels qu'elle les a dressés.

**RÉSOLUTION  
2015-05-174**

**DEMANDE DE PIIA POUR LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL – 19, RUE DU PRINCE-EDWARD**

**CONSIDÉRANT** que la demande de PIIA vise à autoriser des travaux de rénovation du bâtiment principal;

**CONSIDÉRANT** qu'elle consiste à changer la dimension de deux (2) fenêtres, une (1) en façade avant et une (1) en façade latérale gauche;

**CONSIDÉRANT** que pour combler l'espace autour des deux (2) fenêtres réduites, deux (2) possibilités sont offertes, soit utiliser le même revêtement que le revêtement actuel de la maison ou, si la quantité de revêtement actuel n'est pas suffisante, mettre la moitié du mur en pierre;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux normes du Règlement de zonage numéro 431;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux normes du Règlement de construction numéro 433;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux objectifs et critères du Règlement sur les PIIA numéro 435;

**CONSIDÉRANT** la recommandation numéro 2015-19-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 29 avril 2015;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

**QUE** le conseil municipal accepte la demande de PIIA conditionnellement à ce que les fenêtres proposées :

- soient du même style que l'une ou l'autre des fenêtres existantes sur le bâtiment;
- respectent l'alignement des fenêtres existantes;
- respectent un dégagement par rapport au coin du bâtiment;
- aient un cadre de couleur blanc ou bois.

**RÉSOLUTION  
2015-05-175**

**DEMANDE DE PIIA POUR CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL – 526 ET 542, CHEMIN DES PATRIOTES**

**CONSIDÉRANT** que la demande vise à construire un bâtiment commercial de deux (2) étages au 526, chemin des Patriotes qui était anciennement un garage maintenant fermé et inutilisé;

**CONSIDÉRANT** que le stationnement sera conçu sur le lot adjacent appartenant au même propriétaire, portant actuellement l'adresse 542, chemin des Patriotes;

**CONSIDÉRANT** que les matériaux pour le bâtiment commercial seront composés de déclin de bois de couleur rabbeted bevel ainsi que de maçonnerie de couleur nuancé beige ambroise;

**CONSIDÉRANT** que le toit sera fait de bardeau d'asphalte de couleur gris régent;

**CONSIDÉRANT** qu'un aménagement paysager est prévu sur l'ensemble du terrain afin de mettre en valeur une des entrées de la Ville qui se situe au coin de chemin des Patriotes et de la rue du Prince-Edward;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux normes du Règlement de zonage numéro 431;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux normes du Règlement de construction numéro 433;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux objectifs et critères du Règlement sur les PIIA numéro 435;

**CONSIDÉRANT** la recommandation numéro 2015-20-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 29 avril 2015;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

**QUE** le conseil municipal accepte la demande de PIIA conditionnellement à ce que :

- la largeur de l'entrée charretière donnant sur le chemin des Patriotes puisse être augmentée;
- les fenêtres à l'étage soient modifiées pour comporter trois (3) sections verticales au lieu de deux (2).

**RÉSOLUTION  
2015-05-176**

**DEMANDE DE PIIA POUR L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL – 176, RUE DU PRINCE-EDWARD**

**CONSIDÉRANT** que la demande consiste à autoriser l'agrandissement du bâtiment principal en cour latérale gauche;

**CONSIDÉRANT** que la demande vise également le changement du revêtement extérieur et sera fait en brique et en bois d'ingénierie de couleur noyer;

**CONSIDÉRANT** que la brique sera de même type et couleur que celle sur le bâtiment existant;

**CONSIDÉRANT** que le revêtement en bois d'ingénierie sera ajouté sur la partie supérieure de la façade avant, autant sur le bâtiment existant que sur l'agrandissement projeté;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux normes du Règlement de zonage numéro 431;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux normes du Règlement de construction numéro 433;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux objectifs et critères du Règlement sur les PIIA numéro 435;

**CONSIDÉRANT** la recommandation numéro 2015-21-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 29 avril 2015;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

**QUE** le conseil municipal accepte la demande de PIIA conditionnellement à ce que :

- la fenêtre de l'agrandissement soit de forme rectangulaire;
- la fondation et le revêtement de brique de l'agrandissement soient au même niveau que ceux présents sur le bâtiment existant.

**RÉSOLUTION  
2015-05-177**

**DEMANDE DE PIIA POUR LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL – 92, RUE DU PRINCE-EDWARD**

**CONSIDÉRANT** que la demande consiste à remplacer le revêtement extérieur sur l'ensemble de la résidence;

**CONSIDÉRANT** que le revêtement actuel est fait de bois d'ingénierie et que le revêtement projeté sera également fait de bois d'ingénierie de couleur country red;

**CONSIDÉRANT** que la « bay-window » sur la façade avant sera remplacée par une fenêtre de mêmes dimensions en ce qui concerne l'ouverture;

**CONSIDÉRANT** que la porte sur la façade avant sera élargie pour y intégrer une (1) fenêtre;

**CONSIDÉRANT** que la demande vise également la construction d'une nouvelle galerie avant et les garde-corps et colonnes projetés seraient en bois;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux normes du Règlement de zonage numéro 431;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux normes du Règlement de construction numéro 433;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux objectifs et critères du Règlement sur les PIIA numéro 435;

**CONSIDÉRANT** la recommandation numéro 2015-22-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 29 avril 2015;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

**QUE** le conseil municipal accepte la demande de PIIA telle que présentée.

**RÉSOLUTION  
2015-05-178**

**TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES DE LA RUE COMTOIS – OCTROI D'HONORAIRES  
PROFESSIONNELS SUPPLÉMENTAIRES – FIRME D'INGÉNIERIE WSP CANADA INC.**

**CONSIDÉRANT** que des travaux sur la rue Comtois ont été réalisés afin de procéder à la pose d'une conduite sanitaire, à la réhabilitation de la conduite d'aqueduc et au resurfaçage de la chaussée;

**CONSIDÉRANT** que la firme d'ingénierie WSP Canada inc. a formulé à la Ville une demande d'octroi d'honoraires professionnels supplémentaires pour la surveillance de chantier additionnel;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 20 avril 2015;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux :

**QUE** la Ville autorise le versement d'une somme de 11 087,90 \$, taxes applicables incluses, à la firme d'ingénierie WSP Canada inc., pour la surveillance de chantier additionnel réalisée entre le 4 août et le 11 septembre 2014;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de ces honoraires soient puisés à même le poste budgétaire 23-050-00-447 Immobilisations - travaux rue Comtois.

**RÉSOLUTION  
2015-05-179**

**TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES DES RUES DU PRINCE-EDWARD ET D'OXFORD –  
CONTRÔLE DES MATÉRIAUX – OCTROI DU MANDAT AU PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE  
CONFORME – GROUPE ABS**

**CONSIDÉRANT** qu'un appel d'offres sur invitation a été lancé conformément à la Loi pour mandater une firme qui sera responsable du contrôle des matériaux lors de la réalisation des travaux d'infrastructures des rues du Prince-Edward et d'Oxford;

**CONSIDÉRANT** qu'à la clôture de l'appel d'offres, les soumissions suivantes ont été reçues :

<b>Nom du soumissionnaire</b>	<b>Prix soumis (taxes applicables incluses)</b>
Groupe ABS	25 955,61 \$
Solmatech	27 507,77 \$
Labo Montérégie	28 382,73 \$
LVM	33 210,53 \$

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 30 avril 2015;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

**QUE** la Ville mandate le laboratoire Groupe ABS, pour une somme de 25 955,61 \$, taxes applicables incluses, pour assurer le contrôle des matériaux dans le cadre de la réalisation des travaux d'infrastructures des rues du Prince-Edward et d'Oxford et selon les conditions et les modalités décrites dans le devis d'appel d'offres et la soumission de cette entreprise;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de ces honoraires soient puisés à même le poste budgétaire 23-050-00-448 Immobilisations – travaux rues Prince-Edward et d'Oxford.

**RÉSOLUTION  
2015-05-180**

**TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES DE LA RUE DU PRINCE-EDWARD – SURVEILLANCE DE CHANTIER – OCTROI DU MANDAT – LE GROUPE-CONSEIL GÉNIPUR INC.**

**CONSIDÉRANT** que la Ville veut réaliser des travaux d'infrastructures sur la rue du Prince-Edward, entre la rue Barré et le chemin Ozias-Leduc;

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre de la réalisation de ces travaux, il y a lieu de mandater une firme d'ingénierie pour assurer la surveillance de chantier;

**CONSIDÉRANT** que la Ville souhaite, par conséquent, mandater la firme Le Groupe-Conseil Génipur inc. afin d'assurer la surveillance desdits travaux;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 24 avril 2015;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

**QUE** le conseil municipal octroi à la firme d'ingénierie le Groupe-conseil Génipur inc. le mandat d'effectuer la surveillance des travaux d'infrastructures de la rue du Prince-Edward, entre la rue Barré et le chemin Ozias-Leduc, pour une somme de 24 719,63 \$, taxes applicables incluses, et aux autres conditions décrites dans l'offre de services de cette firme;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de ces honoraires soient puisés à même le poste budgétaire 23-050-00-448 Immobilisations – travaux rue Prince-Edward.

**RÉSOLUTION  
2015-05-181**

**TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES DE LA RUE MAPLE – AVIS DE CHANGEMENT AC-02**

**CONSIDÉRANT** que des travaux d'infrastructures ont débuté depuis peu sur la rue Maple;

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre de ces travaux, le tracé de l'égout sanitaire, la pente de la conduite et la localisation et l'élévation du regard sanitaire doivent notamment être modifiés sur la rue Maple, entre la rue du Prince-Edward et le cul-de-sac;

**CONSIDÉRANT** que pour ce faire, la Ville accepte l'avis de changement de modification des travaux à réaliser par l'entrepreneur Les Entreprises Michaudville inc.;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 30 avril 2015;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

**QUE** la Ville accepte l'avis de changement de modification des travaux à réaliser par l'entrepreneur Les Entreprises Michaudville inc., pour un montant maximal de 13 100 \$, taxes applicables incluses et selon les conditions et les modalités décrites dans l'avis de changement de cette entreprise;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de ces honoraires soient puisés à même le poste budgétaire 23-050-00-448 Immobilisations – travaux rues Prince-Edward et d'Oxford.

**RÉSOLUTION  
2015-05-182**

**TRAVAUX DE RÉNOVATION DU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR – HALTE ROUTIÈRE –  
OCTROI DU CONTRAT À L'ENTREPRISE REVÊTEMENTS ALUMINIUM F.R. JUTRAS INC.**

**CONSIDÉRANT** que le revêtement extérieur du bâtiment qui abrite les toilettes de la halte routière doit être rénové;

**CONSIDÉRANT** que le Service des travaux publics a demandé une offre de services, notamment à l'entreprise Revêtements aluminium F.R. Jutras inc., afin de réaliser ces travaux;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 5 mai 2015;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

**QUE** la Ville adjuge le contrat à l'entreprise Revêtements aluminium F.R. Jutras inc., pour un prix de 6 611,06 \$, taxes applicables incluses, et selon les conditions et les modalités décrites dans l'offre de services de cette entreprise;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 23-080-00-002 – Immobilisation – loisir- Halte routière.

**RÉSOLUTION  
2015-05-183**

**TRAVAUX DE RÉNOVATION DU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR – CASERNE INCENDIE  
FRANÇOIS-LECLERC – OCTROI DU CONTRAT AU PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE  
CONFORME – REVÊTEMENTS ALUMINIUM F.R. JUTRAS INC.**

**CONSIDÉRANT** qu'un appel d'offres sur invitation écrite a été lancé conformément à la Loi pour réaliser les travaux de rénovation du revêtement extérieur de la caserne incendie François-Leclerc;

**CONSIDÉRANT** qu'à la clôture de l'appel d'offres, les soumissions suivantes ont été reçues :

<b>Nom du soumissionnaire</b>	<b>Prix soumis (taxes applicables incluses)</b>
Revêtements aluminium F.R. Jutras inc.	17 539,20 \$
Revêtements Extérieurs SML inc.	19 066,79 \$

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 6 mai 2015;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

**QUE** la Ville adjuge le contrat à l'entreprise Revêtements aluminium F.R. Jutras inc., le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 17 539,20 \$, taxes applicables incluses, et selon les conditions et les modalités décrites dans le devis d'appel d'offres et la soumission de cette entreprise;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de ces travaux soient puisés à même le poste budgétaire 23-030-00-000 Immobilisations – sécurité publique.

**RÉSOLUTION  
2015-05-184**

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION 2015-2016 À LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE – DÉLÉGATION DE MONSIEUR YVES DUBOIS, DIRECTEUR INTÉRIMAIRE DU SERVICE DU LOISIR ET DE LA CULTURE**

**CONSIDÉRANT** la Politique familiale en vigueur à Otterburn Park;

**CONSIDÉRANT** que l'une des orientations de cette Politique est de mettre en œuvre tous les moyens susceptibles d'améliorer l'offre de services de loisirs et de sports au profit des familles otterburnoises;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur intérimaire du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation datée du 29 avril 2015 et adressée aux membres du conseil municipal;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

**QUE** la Ville renouvelle son adhésion 2015-2016 à l'organisme Loisir et Sport Montérégie, au coût de 175,91 \$, taxes applicables incluses, et délègue monsieur Yves Dubois, directeur intérimaire du Service du loisir et de la culture, afin de représenter la Ville lors de l'assemblée générale annuelle ou de toute autre assemblée générale spéciale de cet organisme;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-701-20-494 - Cotisation et abonnement.

**RÉSOLUTION  
2015-05-185**

**OCTROI D'UNE GRATUITÉ DE LA SALLE DU CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE-VALAINE – CLUB FADOQ OTTERBURN PARK**

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 10 du Règlement de tarification 399-20, le conseil municipal peut offrir une gratuité pour l'utilisation notamment, de la salle du Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine;

**CONSIDÉRANT** la demande de gratuité présentée par le Club FADOQ Otterburn Park;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur intérimaire du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation datée du 29 avril 2015 et adressée aux membres du conseil municipal;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

**QUE** la Ville offre la gratuité de cette salle, les 5 juin et 9 octobre 2015, à l'organisme Club FADOQ Otterburn Park pour tenir des activités communautaires destinées aux aînés.

**RÉSOLUTION  
2015-05-186**

**RELAIS POUR LA VIE 2015 DE LA VALLÉE DES PATRIOTES – MONT-SAINT-HILAIRE – OCTROI D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE**

**CONSIDÉRANT** que la Société canadienne du cancer tiendra son édition annuelle de 2015 du Relais pour la vie, entre autres, à Mont-Saint-Hilaire le 30 mai 2015;

**CONSIDÉRANT** qu'il s'agit d'une cause qui nous concerne tous puisque malheureusement, chacun a ou aura dans son entourage une personne touchée par le cancer;

**CONSIDÉRANT** que monsieur Nelson G. Tremblay, conseiller municipal, participera à cette activité bénéfique en se joignant à une équipe;

**CONSIDÉRANT** que la Ville souhaite participer à cette activité de levée de fonds;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice du Service des finances et de la trésorerie formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 5 mai 2015;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux :

**QUE** la Ville encourage les citoyens à participer à cette activité en se joignant à une équipe ou en contribuant généreusement à cette cause pour aider à financer la recherche et offrir de l'information et du soutien aux personnes touchées par le cancer;

**QUE** la Ville autorise le versement d'une contribution financière de 100 \$ à la Société canadienne du cancer pour la tenue de l'activité le Relais pour la vie, plus particulièrement pour la participation de monsieur Nelson G. Tremblay, conseiller municipal, le 30 mai 2015 à Mont-Saint-Hilaire;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette subvention soient puisés à même le poste budgétaire 02-130-00-690 Projets spéciaux du conseil.

**RÉSOLUTION  
2015-05-187**

**UTILISATION DES TERRAINS DE TENNIS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIAS-SUR-RICHELIEU**

**CONSIDÉRANT** qu'une entente est intervenue entre la Ville et la Municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu afin de permettre aux résidents domiciliés à Otterburn Park l'utilisation des terrains de tennis appartenant à cette municipalité;

**CONSIDÉRANT** que la Ville s'engage à rembourser, aux résidents domiciliés à Otterburn Park, les frais de 60 \$ par inscription sur présentation d'une preuve de paiement et ce, conformément à l'enveloppe budgétaire maximale fixée à 1 500 \$ pour la saison 2015;

**CONSIDÉRANT** qu'un dépôt de 30 \$ sera exigé par la Municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu à chaque résident domicilié à Otterburn Park qui utilise ce service, afin de garantir le prêt de la clé qui doit être retournée à la municipalité à la fin de la saison, et à défaut, le dépôt pour la clé sera encaissé par cette municipalité;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur intérimaire du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal, datée du 30 avril 2015 et amendée le 11 mai 2015;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

**QUE** la Ville s'engage à rembourser, aux résidents domiciliés à Otterburn Park qui utilise ce service, les frais de 60 \$ par inscription sur présentation d'une preuve de paiement et ce, conformément à l'enveloppe budgétaire maximale fixée à 1 500 \$ pour la saison 2015;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-701-20-959 Subventions aux organismes reconnus.

**SERVICE DU LOISIR ET DE LA CULTURE – SAISON 2015 – EMBAUCHE D’EMPLOYÉS SAISONNIERS DU PROGRAMME AQUATIQUE, DES TERRAINS DE BALLE ET DU CAMP DE JOUR**

**CONSIDÉRANT** qu’il y a lieu de procéder à l’embauche des employés temporaires du programme aquatique, des terrains de balle et du camp de jour de la saison estivale 2015;

**CONSIDÉRANT** les recommandations du directeur intérimaire du Service du loisir et de la culture formulées dans ses fiches de présentation datées du 12 mai 2015 et adressées aux membres du conseil municipal;

**IL EST RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

**QUE** la Ville engage des employés temporaires pour combler les postes au programme aquatique, aux terrains de balle et au camp de jour de la saison estivale 2015;

**QUE** le taux horaire de ces employés soit fixé conformément à la grille des salaires des employés saisonniers de l’année 2015;

**QUE** leurs fonctions respectives soient fixées comme suit :

Noms	Fonctions (Personnel aquatique)	Année(s) d’ancienneté	Taux horaire
Andréanne Lamarre	Moniteur Croix-Rouge	3	13,65 \$
Amélie Fugère	Coresponsable	3	15,15 \$
Claudia Vincent Boulay	Formateur-Niveau bronze	2	14,90 \$
Jérémy Bourque	Surveillant-sauveteur	3	12,65 \$
Philippe Proulx-Rocray	Moniteur Croix-Rouge	3	13,65 \$
Véronique Lacasse	Moniteur Croix-Rouge	2	13,40 \$
Antoine Drouin	Moniteur Croix-Rouge	2	13,40 \$
William Pelletier	Moniteur Croix-Rouge	2	13,40 \$
Benjamin Perras	Surveillant-sauveteur	2	12,40 \$
Noms	Fonction (Terrains de balle)	Année(s) d’ancienneté	Taux horaire
Jérôme Bergeron	Préposé balle	2	11,15 \$
Nicolas Labelle	Préposé balle	1	10,90 \$
Nom	Fonction (camp de jour)	Année(s) ancienneté 2015	Taux horaire
Arnaud Joannette-Lavallée	Responsable	5	16,25 \$
Steeve Guertin	Animation	6	12,40 \$
Luis-Philippe Leal Mora	Animation	4	11,90 \$
Nicolas Lamontagne	Animation	3	11,65 \$
Annabelle Gosselin	Animation	3	11,65 \$
Pierre-Marc Tremblay Grandbois	Animation	3	11,65 \$
Laurence Perreault-Brière	Animation	2	11,40 \$
Cassandra Lapointe	Animation	2	11,40 \$
Cécilia Lefebvre	Animation	2	11,40 \$
Raphaëlle Paradis-Lavallée	Animation	2	11,40 \$
Anne Sylvain	Animation	2	11,40 \$
Catherine Boulay	Animation	1	11,15 \$
Simon-Pierre Mercille	Animation	1	11,15 \$
Vanessa Francoeur	Service de garde	4	11,90 \$
Laurence Chagnon	Service de garde	2	11,40 \$
François Tremblay	Service de garde	2	11,40 \$
Alexandra Bélec	Service de garde	1	11,15 \$
Marc-Antoine Lemay	Service de garde	1	11,15 \$
Kevin Savard-Pagé	Service de garde	1	11,15 \$
Corinne Lavoie	Accompagnatrice TED	3	11,65 \$
Yannick Gaudette	Accompagnateur TED	2	11,40 \$

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de ces dépenses soient puisés à même les postes budgétaires 02-701-40-141 - Piscine-salaires réguliers, 02-701-52-141 et 02-701-56-141 - Terrains de balle Ozias-Leduc et Duclos, 02-701-59-141 - Camp de jour – salaires réguliers.

#### **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Des personnes ont consigné leur nom au registre pour la deuxième période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par les règlements municipaux numéros 397 et ses amendements. Elles ont posé des questions, de 20h41 à 20h50 :

- |    |                           |   |
|----|---------------------------|---|
| 1. | <b>Philippe Biron</b>     | <b>Tour Telus et agrile du frêne</b>            |
| 2. | <b>Diane Grenier</b>      | <b>Point 6.1 de l'ordre du jour (affichage)</b> |
| 3. | <b>Jacqueline Dagneau</b> | <b>Servitudes</b>                               |
| 4. | <b>Charles Morissette</b> | <b>Tour Telus</b>                               |

#### **RÉSOLUTION 2015-05-189**

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CONSIDÉRANT** que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

**QUE** la présente séance soit et est levée à 20h51.

---

Danielle Lavoie  
**Mairesse**

---

Me Julie Waite  
**Greffière**